



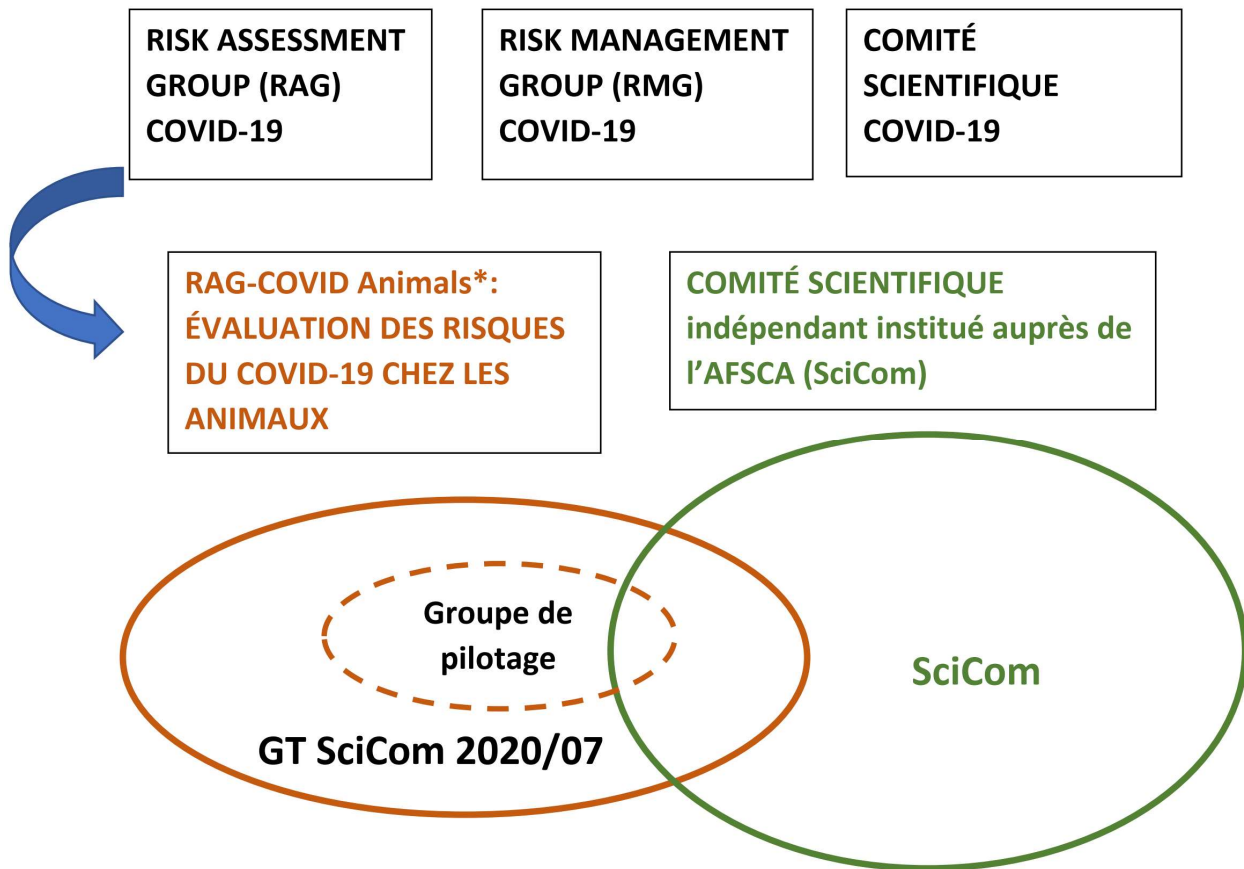
Termes de référence

'RAG-COVID Animals'

Évaluation des risques liés au COVID-19 chez les animaux dans le cadre de la protection de la santé publique

(DirRisk 2020/32 – V5 du 16/02/2021)

Révision	Date de mise révision	Motif et nature de la révision
REV1 (V4 à V5)	16/02/2021	Modification de la composition du RAGCA et de son groupe de pilotage suite notamment à la nouvelle composition du Comité scientifique institué auprès de l'AFSCA et à l'adaptation des fréquences de réunions vu l'évolution positive de la situation et des connaissances en matière d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux.



* **RAG-COVID Animals** = groupe de travail établi au sein du SciCom dans le cadre du conseil urgent sur le COVID-19 chez les animaux de compagnie (dossier SciCom 2020/07), complété par des observateurs de l'administration et de Sciensano (e.a. pour la coordination et la communication avec le RAG), voir plus loin sous « Composition du 'RAG COVID-Animals' ».

Objectif :

Sur mandat du Risk Assessment Group COVID-19 créé au niveau fédéral pour évaluer les risques chez l'homme (RAG – personne de contact Sophie Quoilin/Sciensano), un Risk Assessment Group 'Risques du COVID-19 chez les animaux dans le cadre de la protection de la santé publique' (**RAG-COVID Animals**) est également mis en place. Marc Dispas, responsable du service Épidémiologie vétérinaire de Sciensano, est désigné comme représentant du RAG au sein du 'RAG COVID-Animals'

Ce Risk Assessment Group apportera son soutien au groupe de crise fédéral COVID-19 (RAG/RMG/Comité scientifique COVID-19) au niveau des nouvelles informations et connaissances qui sont délivrées en continu au sujet du **virus SARS-CoV2 chez les animaux, et les remettra dans un contexte adéquat en ce qui concerne le risque pour la santé publique.**



Le 'RAG-COVID Animals' est mis sur pied pour une durée indéterminée dans le prolongement du groupe de travail déjà existant (dossier SciCom 2020/07) du Comité scientifique indépendant institué auprès de l'AFSCA, qui a émis un conseil urgent provisoire sur les risques zoonotiques du virus SARS-CoV2 chez les animaux de compagnie le 22 mars 2020.

Tâches du Risk Assessment Group 'RAG-COVID Animals'

1. Suivi de l'évolution (tant en Belgique qu'au niveau international) des connaissances scientifiques sur l'infection au COVID-19 chez les animaux (animaux de compagnie, animaux de rente et animaux sauvages) et ce, principalement en ce qui concerne la santé des animaux et le risque de transmission du virus SARS-CoV2 entre animaux, mais aussi de l'homme aux animaux et inversement.
2. Collecte de toutes les informations sur l'infection / la détection du SARS-CoV2 chez les animaux en Belgique (dans le respect de la confidentialité des données).
3. Suivi et coordination (dans la mesure du possible) des connaissances sur l'évolution épidémiologique de l'infection au COVID-19 chez les animaux (animaux de compagnie, animaux de rente et animaux sauvages) sur le terrain et ce, tant en Belgique qu'au niveau international.
4. Discussion des points problématiques concernant le rôle des animaux dans la lutte contre le COVID-19 en Belgique.

Output du Risk Assessment Group 'RAG-COVID Animals'

1. Formulation de recommandations et options en matière de gestion des risques.
2. Identification des questions sur les risques à soumettre au Comité scientifique indépendant institué auprès de l'AFSCA (SciCom) et préparation des avis de ce comité.
3. Rapportage au groupe fédéral de crise COVID-19 (Santé publique) et aux autorités.
4. Préparation des communications au secteur, aux vétérinaires et au public (ex. via des FAQ).
5. Proposition de dissolution du Risk Assessment Group 'RAG-COVID Animals' à la fin de son mandat.

Moyens

Afin de garantir son bon fonctionnement, le 'RAG-COVID Animals' bénéficie du soutien administratif et scientifique de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques (« DirRisk ») de l'AFSCA (gestionnaire de dossier) ; il est également considéré comme prioritaire par le service communication et le service traduction de l'AFSCA et, le cas échéant, par d'autres services internes et externes à l'AFSCA.

Fonctionnement et composition du Risk Assessment Group 'RAG-COVID Animals'

La composition du groupe 'RAG-COVID Animals' correspond, au moment de sa création, au groupe de travail déjà existant, composé d'experts impliqués dans le dossier SciCom 2020/07 - Risque zoonotique du SARS-CoV2 (Covid-19) associé aux animaux de compagnie – Conseil urgent 04-2020. Ce groupe de travail



est complété par des observateurs de diverses administrations ayant un profil de gestionnaire de risques, de communicateur de risques, d'expert ou de représentant international pour la Belgique, et ce afin que la circulation des informations vers les diverses administrations, les institutions internationales et vers Sciensano puisse se dérouler de manière rapide et efficace.

Pour son fonctionnement quotidien, le groupe 'RAG-COVID Animals' fait appel à un **groupe de pilotage** restreint. Le groupe de pilotage se concerta régulièrement sur les dossiers prioritaires relatifs au Covid-19 chez les animaux et met à contribution, lorsque cela s'avère nécessaire, les membres du groupe 'RAG-COVID Animals'.

Le Risk Assessment Group 'RAG-COVID Animals' se concerta à l'initiative de son président. Le fonctionnement du groupe 'RAG-COVID Animals' répond aux dispositions du règlement intérieur et du code de déontologie (concernant la déclaration des intérêts) du SciCom.

Composition du groupe 'RAG COVID-Animals'

Nom <u>(Les noms des membres du groupe de pilotage sont indiqués en gras et soulignés)</u>	Fonction	Rôle au sein du Risk Assessment Group
<u>Dewulf Jeroen</u>	Prof. Université de Gand - Épidémiologiste	Président 'RAG-COVID Animals' Membre SciCom Porte-parole NL
<u>Saegerman Claude</u>	Prof. Université de Liège - Épidémiologiste	Vice-président 'RAG-COVID Animals' Membre SciCom Porte-parole FR
Van den Berg Thierry	Directeur opérationnel Sciensano - Virologue	Expert externe
<u>De Regge Nick</u>	Expert Sciensano – Virologue	Membre SciCom
<u>Nauwynck Hans</u>	Prof. Université de Gand - Virologue	Expert externe
<u>Mauroy Axel</u>	AFSCA : Expert Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques	Gestionnaire de dossier / Secrétaire
Depoorter Pieter	AFSCA : Expert Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques	Gestionnaire de dossier / Secrétaire
Van Huffel Xavier	AFSCA : Directeur Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques	Coordination



<u>Heymans Jean-François</u>	AFSCA : Directeur général a.i. DGPC - CVO de la Belgique	Observateur + coordination générale (relations avec les autorités politiques et autres...) + relations avec les CVO européens et internationaux)
Hooyberghs Jozef	AFSCA : Directeur a.i. Direction Santé des Animaux et Sécurité des Produits animaux	Observateur + relations avec les vétérinaires et le secteur (+ législation)
Clavier Valentine	AFSCA : Expert Direction Santé des Animaux et Sécurité des Produits animaux	Observateur + relations avec les vétérinaires et le secteur + législation
Houdart Philippe	AFSCA : Gestionnaire de crise (habilité à demander des avis d'urgence au SciCom)	Observateur
<u>Claeys Herman</u>	SPF Santé publique : Directeur Santé animale DG4 Délégué belge auprès de l'OIE	Observateur + soutien pour la législation + entretien des relations avec le SPF Santé publique (vétérinaires) et l'OIE
Walhin Jean-Sébastien	AFSCA : Directeur a.i. Service communication	Observateur + soutien pour la communication
<u>Dispas Marc</u>	Sciensano : Expert Santé animale	Observateur + représentant du RAG (feed-back au RAG, Sophie Quoilin)

COMITÉ SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT INSTITUÉ AUPRÈS DE L'AFSCA (SciCom)

Par souci d'exhaustivité, on mentionne ici également le Comité scientifique institué auprès de l'AFSCA. Il s'agit d'un organe consultatif scientifique indépendant qui peut apporter son soutien dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 en formulant des avis. Ces avis peuvent être demandés par l'Administrateur délégué de l'AFSCA, le Ministre ou le gestionnaire de crise. Les avis sont émis dans un délai de 48 à 72 heures (pour les conseils urgents), dans un délai d'un mois (pour les avis rapides) ou dans un délai de 3 à 6 mois (avis formels) pour les questions complexes. Le Comité scientifique peut également rendre des avis de sa propre initiative. Les avis sont préparés au sein d'un groupe de travail et validés en séance plénière. Tous les avis sont accessibles au public et sont publiés sur le site internet du Comité scientifique.